

REGLEMENT DU COSPLAY Constest :

1 – La Games & Comic Con Djazaïr organise, en collaboration avec les éditions Z-LINK le concours « CosplayAlgérie » du 23 au 25 mars 2018 au palais de la culture Moufdi Zakaria d'Alger.

2 – Le concours est ouvert à tout Algérien et Algérienne. Les étrangers, résidents permanents en Algérie peuvent y participer en hors concours. (Une pièce d'identité Algérienne permettra l'admission).

3 – Tout participant doit remplir la demande de participation et lettre d'engagement sur le stand Z-Link accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité. Les participants mineurs doivent fournir une autorisation de leur tuteur légal. L'inscription est l'acceptation totale sans réserve des clauses de ce règlement et celles de la fiche d'inscription.

4 – Les costumes représenteront des personnages puisés ou inspirés de la bande dessinée, quelque soit le genre (manga, BD, comics ou autre), de l'univers des jeux vidéo, du cinéma ou de la littérature, à l'instar des contes populaires algériens. Les participants peuvent également imaginer ou mixer plusieurs personnages.

5 – Chaque concurrent doit participer qu'avec un seul costume. Sont exclus d'office, les costumes déjà utilisés dans un précédent Cosplay de la Games & Comic Con Djazaïr. Toutefois un candidat peut être assisté par un ou plusieurs figurants.

6 – Un jury appréciera les candidats à partir des critères suivants : La qualité du costume (conception, fabrication, accessoires...) ; la gestuelle et les postures du candidat ; l'originalité de la mise en scène. Le jury tiendra compte également des valeurs positives exprimées par le costume et le personnage : l'humour, la générosité, l'amitié, la solidarité, l'esprit d'échange... L'appréciation sera de 50% pour le costume et de 50% pour la mise en scène.

7 – Cinq prix seront décernés dans les catégories suivantes :

- Premier prix Meilleur Cosplay(Costume et mise en scène)
- Prix du meilleur costume
- Prix du meilleur Cosplay de groupe (prestation collective)
- Prix du meilleur Cosplay d'humour (le cosplay le plus drôle)
- Prix du meilleur Cosplay Algérien.
- Cinq prix d'encouragement seront décernés et ne sont pas rémunérés.

La décision du jury est souveraine.

8 – Les inscriptions se feront **au stand Z-LINK** : séance photo du candidat en costume et remise de la demande d'inscription (voir le point 3 du règlement). Les prestations (mises en scènes) auront lieu à l'espace de spectacle sur la base d'une programmation qui sera communiqué ultérieurement. Les résultats seront divulgués en cloture ou les 10 premiers candidats re-effectueront leurs prestations.

9 – Les candidats s'engagent à respecter les consignes qui leur seront données par les organisateurs en l'occurrence les horaires et lieux de prestation. De même, ils s'engagent à avoir un comportement exemplaire durant l'évènement.

10 – Les armes tranchantes (vraies armes), produits dangereux, inflammables ou toxiques sont proscrits. Seules les maquettes (fausses armes non dangereuses) sont acceptées. Dans le cas contraire, le candidat sera exclu du concours. L'utilisation d'animaux vivants est interdite. Le Jury ou les organisateurs du festival peuvent à tout moment intervenir afin d'interdire tout produit ou armes, costume ou objet qu'ils jugent dangereux ou ne respectant pas l'esprit positif de la compétition. Les costumes de combinaisons, uniformes, tenues représentant des corps constitués (Algérien ou étrangers), fictifs ou officiels sont totalement proscrits. Les costumes représentant des groupes prohibés ou personnages politiques le sont également. Les fluides, liquides ou tout autre produit susceptibles de salir la scène ou perturber la bien séance de la compétition sont interdits.

11 - Afin de mieux évaluer les meilleurs candidats, en sus de la mise en scène, le costume sera jugé pour sa complexité et sa qualité. Le Jury, les membres de la Comic & games Con ou des éditions Z-Link peuvent à tout moment de la compétition demander des preuves de la création du costume (Work in Progress) en photo ou vidéo. Un costume acheté disqualifiera directement le candidat.

12 – Les mises en scènes sont d'une durée minimale de 30 secondes et maximale de 3m. Le candidat peut l'accompagner d'une musique ou une vidéo qu'il devra préalablement présenter par mail en l'envoyant à laabcourrier@yahoo.fr ou contact@ga-solutions.net. Les musiques présentées lors de la compétition ne seront pas acceptées lors des prestations (les organisateurs peuvent refuser des musiques ou son après écoute).

13 – Seul le photographe/caméraman Games & Comic Con et Z-LINK, sont habilités à couvrir la compétition (aucune caméra n'est autorisée à l'intérieur de l'espace de compétition). La presse accréditée est habilitée à enregistrer/prendre en photo des extraits des prestations des candidats sans toutefois compromettre l'enregistrement pour le concours. Les extraits sont limités à cinq (05 minutes) du total de la prise.

14 – Les prestations de groupe se verront désigner un délégué qui représentera le groupe. Si toutefois ce dernier venait à gagner, seul le délégué se verra attribuer le prix au nom du groupe.

15 – Un cosplayer peut concourir individuellement ou dans un groupe. Si toutefois, il arrivait à être primé dans les deux exhibitions, il ne peut prétendre qu'au titre individuel.

16 – Le Jury est totalement souverain. Il peut demander à un candidat de refaire sa prestation en fonction du temps disponible. De même que les organisateurs peuvent solliciter de refaire la prestation ou des photos en cas de besoin. En cas de désaccord sur le choix des lauréats, le président du jury tranchera la nomination.

17 – Les prestations à connotations injurieuses, sexuelles, raciales, politiques ou extrêmement violentes ne sont pas acceptées. Le concours est grand public incluant les enfants. Toute prestation ne respectant pas cet esprit mènera à l'exclusion du candidat du concours.

18 – Le candidat doit obligatoirement confectionner son costume néanmoins il peut se faire aider par une tierce personne à condition que cette contribution soit à hauteur de 40% de création personnelle du candidat. Le Jury pourra questionner le candidat sur le sujet.

19 – Les organisateurs ne sont pas responsables de la perte de quelque objet que ce soit ou effets personnels d'un candidat laissés sur les lieux du concours.

20 – Si un membre du jury est absent, les autres membres pourront décider et juger la compétition en respectant le règlement intérieur. Les membres du Jury peuvent assister à certaines mises en scènes ou juger sur la base des enregistrements vidéo des prestations des candidats ainsi que sur les photos préalablement prises.

21 – Un candidat primé dans les prix : meilleur cosplay (1^{er} prix) ne pourra pas se représenter au concours sur une durée de 3 ans de même que pour les autres prix (Sauf hors concours).

22 – Le concours : « Games & Comic Con Cosplay Contest » a pour objectif de promouvoir cette discipline et révéler les talents dans la création de costumes et de mises en scènes. A cet effet les lauréats s'engageront à se présenter avec leurs costumes lors de la cérémonie de remise de prix ou émission TV... Dans le cas de non-respect, ils se verront disqualifiés.

Games & Comic Con Djazaïr – les éditions Z-Link.